



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Département des examens et concours
Bureau des concours enseignants**

**Arrêté portant ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur
ou de professeur des écoles maître formateur**

La rectrice de l'académie de Lille

VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

VU l'arrêté du 22 janvier 1985 modifié par les arrêtés du 20 juillet 2015 et du 4 mai 2021, fixant les modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

VU la circulaire du 19 mai 2021 fixant les conditions d'application des textes susvisés, abrogeant la circulaire du 21 juillet 2015 ;

VU les propositions de messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Nord et du Pas de Calais.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Une session du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur sera ouverte au titre de l'année 2022.

ARTICLE 2 : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat de Lille. Le registre sera ouvert du lundi 15 juillet au vendredi 24 septembre 2021.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Nord et du Pas de Calais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 29 juin 2021

La rectrice



Valérie CABUIL